

FORMATION CONTINUE



Une qualification professionnelle pour un métier d'avenir

CQP

Certificat de qualification professionnelle
Ouvrier en aménagement et entretien d'espaces végétalisés

Salarié-e en contrat de professionnalisation avec formation en alternance.

AU PROGRAMME

- Reconnaissance des végétaux et des parasites.
- Organisation d'un chantier.
- Techniques d'engazonnement et de plantation.
- Aménagement d'espaces alternatifs (murs et toitures végétalisés, patios, balcons) et valorisation des déchets.
- Les palettes végétales.
- Taille des vivaces, bulbes, graminées, arbres fruitiers et arbustes.
- Entretien du matériel.
- Abattre et débiter un arbre de petites dimensions.
- Visites de jardins remarquables.

CONTACT : 02 35 95 97 03
campus.hortitheque@educagri.fr
CFPPA Fauville en Caux (76)

DURÉE

- 10 semaines en centre - 350 h
- 30 semaines en entreprise - 1 050 h

De septembre à juin

PUBLIC

Formation accessible à toute personne salariée, demandeur d'emploi, ou jeune diplômé.

COÛT DE LA FORMATION

Formation gratuite pour le bénéficiaire. Pour les entreprises, possibilité de prise en charge du coût de la formation par les OPCO.

SECTEUR D'ACTIVITE

L'activité de cet emploi s'exerce au sein d'une entreprise d'aménagements paysagers, de parcs et jardins.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CQP, Certificat de Qualification Professionnelle Ouvrier en aménagement et entretien d'espaces végétalisés est une certification de niveau 3+ qui permet à son-sa titulaire d'être capable :

- de préparer et d'organiser un chantier paysager végétalisé,
- de gérer une relation client dans le cadre d'un chantier paysager végétalisé,
- de réaliser un aménagement paysager végétalisé extérieur traditionnel ou alternatif,
- d'entretenir des végétaux d'un aménagement paysager végétalisé d'extérieur traditionnel ou alternatif

ÉVALUATION - VALIDATION

L'obtention du CQP requiert la validation des 3 blocs de compétences.
Une prestation orale devant un jury du CQP.
Des évaluations sous forme de mises en situation professionnelle.
La réalisation d'un dossier technique.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre âgé-e de 16 ans au minimum.
- Etre titulaire au minimum d'un diplôme d'un CAPa ou avoir une expérience professionnelle en lien avec le métier.
- Le recrutement se fait après entretien et tests .

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.

RÉMUNÉRATION en Contrat de Professionnalisation

Rémunération en fonction de l'âge et du diplôme

	Moins de 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Au moins titulaire d'un titre ou diplôme professionnel de niveau IV	65 % du SMIC	80 % du SMIC	100 % du SMIC
Autre	55 % du SMIC	70 % du SMIC	

CONTACT secrétariat : 02 35 95 97 03

📍 1333 rue Bernard Thélu - 76640 Fauville en Caux